

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 septembre 2006  
(convocation du 11 septembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Septembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André  
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain  
M. CANIVENC René à M. NEUVILLE Michel

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DELAUNAY Michèle

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Transports scolaires - Ambarès, Saint Vincent de Paul (lot1) -  
Marché n°02299U pour l'exécution de services de transports d'élèves  
pour la desserte d'établissements d'enseignement sur le territoire de  
la Communauté urbaine de Bordeaux - Avenant n°4 - Autorisation de signer**

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le marché n° 02299U, lot 1, notifié le 18 juillet 2002, à Groupement Autocars Serveau, 17 avenue de Grandjean 33440 Ambarès, permet d'assurer les services de transports scolaires pour la desserte des établissements d'enseignement des communes d'Ambarès, Saint Vincent de Paul, pendant six années scolaires.

Un avenant n°1 notifié le 26 août 2004, a permis suite à la cessation d'activité de la société Sa Autocars Serveau, de transférer le marché 02299U, lot 1, à la société SA Autocars Prévost.

Un avenant n° 2 notifié le 30 juin 2005, entraîne une modification de la formule de révision en raison de la suppression par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) de l'indice PSDA.

Un avenant n° 3 notifié le 6 octobre 2005, a eu pour objet de réorganiser la configuration des trajets et de prévoir l'aménagement d'arrêts supplémentaires pour les circuits scolaires 003.006, 003.007, et 003.008 de la commune d'Ambarès.

Dans la perspective de la rentrée scolaire 2006/2007, il s'avère nécessaire pour la commune d'Ambarès, de modifier la configuration de la desserte des circuits de transports scolaires.

La desserte des établissements scolaires du circuit n° 003.008 matin, ne correspondant plus aux besoins exprimés par les élèves, en raison du manque d'effectif, il est nécessaire de supprimer ce transport scolaire, de réorganiser la configuration des trajets et de prévoir l'aménagement d'arrêts supplémentaires des circuits n° 003.006 et 000.007.

Ces modifications ont pour conséquence une diminution du montant du marché initial ainsi qu'il suit, pour une durée de deux années scolaires :

| N° marché       | Entreprise Titulaire | N° circuit                                       | Montant HT du marché en euros | Montant HT de l'avenant n°4 en euros | Nouveau montant du marché + avenant n°4 | Pourcentage |
|-----------------|----------------------|--|-------------------------------|--------------------------------------|---|-------------|
| 02299U<br>Lot 1 | Prévost SA           | 003.008 suppression 003.006 et 007 modifications | 683 081,64                    | -65 207,16                           | 617 874,48                              | -9,55 %     |

Imputation budgétaire 2006 à 2008, chapitre 011, compte 60420071, CRB D320 ;

L'avenant n° 4 représente une moins value de 65 207 ,16 € HT, soit une diminution de 9,55 % par rapport au montant initial du marché.

Les modifications à apporter, du fait des éléments précités, sont contenues dans le projet d'avenant ci-joint.

**En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le projet d'avenant en prenant en compte les modifications ci-dessus énoncées et autoriser Monsieur le Président à :**

- signer l'avenant n° 4 au marché 02299U, relatif à la suppression du circuit 003.008 matin et à la réorganisation et à l'aménagement d'arrêts supplémentaires des circuits 003.006 et 003.007,
- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 septembre 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
3 OCTOBRE 2006

M. PIERRE BRANA